

Attribution de subventions

« Patrimoine »

L'Etablissement a été sollicité pour une participation financière à deux manifestations sportives, présentées ci-après et récapitulées dans un tableau en fin de note.

Association Roanne Triathlon – 32^{ème} Triathlon de Roanne-Villerest (11 juin 2017)

Cette manifestation sportive rassemble 300 triathlètes, 120 bénévoles et 1 000 spectateurs. La journée est organisée autour de 3 triathlons : une épreuve en duo, une pour les jeunes, une course classique (la plus importante étant de 1 500 m de natation, 38 km de vélo et 9 km de course à pied).

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Charges spécifiques	1 575 €	Ressources propres	8 385 €	23,48%
Prestation de services	1 075 €	Comité départemental de triathlon	500 €	1,40%
Matières et fournitures	1 850 €	CNDS	800 €	2,24%
Ravitaillement coureurs	1 405 €	Conseil départemental 42	2 500 €	7,00%
Location supports vélo	700 €	CR Rhône Alpes	500 €	1,40%
Chronométrage	1 200 €	Ville de Roanne	350 €	0,98%
Assurances	350 €	Commune de Villerest	250 €	0,70%
Animation/Sono	700 €	EP Loire	1 100 €	3,08%
Publicité	1 110 €	Commerçants locaux	560 €	1,57%
Lots de participation	1 650 €	CEGELEC	300 €	0,84%
Récompense de fin de course	3 300 €	Caisse d'Epargne	150 €	0,42%
Autres frais généraux	800 €	Ligue régionale	320 €	0,90%
Valorisation du bénévolat	20 000 €	Valorisation du bénévolat	20 000 €	56,00%
TOTAL	35 715 €		35 715 €	

Comité Départemental d'Aviron de la Loire – Championnat de Ligue jeunes

Le Comité Départemental organise le 14 mai 2017 une étape du championnat de Ligue Auvergne Rhône-Alpes destinée aux catégories jeunes, sur le bassin de compétition de la base d'aviron de Cordelle. Un balisage constitué de 7 lignes d'eau sera mis en place sur la Loire, 350 compétiteurs (12 à 14 ans) sont attendus en vue d'une éventuelle qualification pour les championnats de France.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Achats (essence bateau, eau, fournitures administratives)	550 €	Prestation de service	1 050 €	9,86%
Sous-traitance bateau moteur	100 €	Buvette	500 €	4,69%
Location barge	3 000 €	CNDS	300 €	2,82%
Location toilettes	1 500 €	CD 42	1 000 €	9,39%
Location groupe électrogène	500 €	Intercommunalité (CCVAI)	1 000 €	9,39%

Secours / Médecin	700 €	Intercommunalité (CoPLER))	1 000 €	9,39%
Tee-Shirt bénévoles (130)	400 €	EP Loire	900 €	8,45%
Récompenses	150 €	Aide manifestation Ligue	800 €	7,51%
Réception, repas bénévoles, repas arbitres	700 €	Aide Conseiller général	800 €	7,51%
Charges personnel	250 €	Aide CALHL	500 €	4,69%
Valorisation des bénévoles	2 800 €	Valorisation des bénévoles	2 800 €	26,29%
TOTAL	10 650 €		10 650 €	

Il est proposé au Bureau d'approuver les délibérations correspondantes.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée	Proposition des services	
			A	B	C			
32 ^{ème} Triathlon de Roanne-Villerest (11 juin 2017)	Association Roanne Triathlon	35 715 €	Villerest			1 100 €	3,08 %	1 100 €
Comité Départemental d'Aviron de la Loire	Championnat de Ligue jeunes		Villerest			900 €	8,45 %	900 €
TOTAL						2 000 €		2 000 €

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions.

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)

Il est proposé au Bureau d'approuver l'octroi des subventions correspondantes